AVIS

Le rapport d'activité 2023-2024 et le plan d'action 2025-2026 de la Plateforme Agile

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	2 octobre 2025
Demande traitée par	Commission Environnement
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	20 novembre 2025

*Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des employeurs** (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des classes moyennes**, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des employeurs du non-marchand** (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant **les organisations représentatives des travailleurs** (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).*

BRUPARTNERS
Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles
Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Transition Économique « Shifting Economy », le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a initié une évolution significative du dispositif CiReDe, désormais élargi à l'économie en transition dans sa globalité et rebaptisé Plateforme AGILE (Agile Legal framework for economic transition). Entérinée en juillet 2023, cette transformation vise à renforcer la capacité régionale à accompagner la transition économique. Dans ce cadre, la Plateforme AGILE, instrument de simplification administrative, cible spécifiquement les obstacles juridiques et administratifs qui freinent cette dynamique.

S'inscrivant dans une logique de co-construction et de dialogue entre les administrations publiques et les parties prenantes économiques, la Plateforme AGILE vise à proposer des solutions concrètes et opérationnelles aux obstacles identifiés. L'objectif est d'établir un lien constructif entre administrations et entrepreneurs, en renforçant la capacité des services publics à répondre efficacement aux évolutions réglementaires nécessaires.

La Plateforme fournit un cadre de travail et une expertise permettant d'optimiser et d'accélérer la simplification des démarches pour les bénéficiaires, les entreprises et les administrations elles-mêmes, favorisant ainsi une plus grande efficience. Elle est présidée par les partenaires sociaux et dispose d'un secrétariat composé de Bruxelles Environnement, hub.brussels et du secrétariat permanent de Brupartners.

Le rapport d'activité 2023-2024 présente un bilan des actions menées, en détaillant la méthodologie de travail de la Plateforme et en évaluant son fonctionnement depuis son élargissement. Le plan d'action 2025-2026, quant à lui, propose un programme de mesures à poursuivre ou à initier pour les années à venir.

Avis

1. Considérations générales

Brupartners réaffirme l'importance de ce type de dispositifs tels que la plateforme AGILE, en tant qu'outil régional de simplification administrative porté par les partenaires sociaux, avec le soutien des administrations. Ce modèle de gouvernance, fondé sur le dialogue et la co-construction, constitue un levier précieux pour faire évoluer les pratiques administratives. Il est essentiel de préserver cette spécificité, qui permet une influence directe sur les politiques publiques et une articulation efficace entre les besoins du terrain et les réponses institutionnelles.

Le rapport d'activité 2023-2024 témoigne d'un engagement soutenu et d'une mobilisation réelle autour de chantiers complexes. Le plan d'action 2025-2026, quant à lui, se distingue par son ambition et son grand nombre d'actions. **Brupartners** salue cette dynamique, tout en soulignant la nécessité de maintenir une vigilance sur le périmètre des actions envisagées. Il est essentiel que la plateforme conserve sa vocation première de simplification administrative en levant des barrières juridico-administratives. La présence de certaines mesures dans le plan d'action peut se justifier par la continuité des travaux à la suite des programmes précédents, mais **Brupartners** invite à garder un cadre clair et cohérent, afin d'éviter une dilution des objectifs initiaux et une dénaturation du dispositif.

Brupartners attire également l'attention sur la question du portage administratif. Si certaines administrations sont directement impliquées dans le COPIL, telles que hub.brussels et Bruxelles Environnement, il est crucial que l'ensemble des acteurs concernés s'engagent dans la mise en œuvre effective des mesures. **Brupartners** propose que son instance puisse jouer un rôle de suivi régulier de l'état d'avancement des actions, en lien avec les administrations et les ministres porteurs. Ce suivi permettrait de maintenir une dynamique constructive et d'assurer une continuité entre les phases de conception et de réalisation.

*

* *